



S3 de LILLE  
209 rue Nationale 59000 LILLE  
Tél. 03 20 06 77 41 Fax 03 20 06 77 49  
Courriel : s3lil@snes.edu

Lille, le 22 mai 2023  
Jean-François Caremel,  
Secrétaire académique  
du Snes-FSU

A

Madame le Recteur de  
l'académie de Lille  
Cité Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
59000 LILLE

Objet : examens de fin d'année

Madame la Rectrice,

Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs difficultés rencontrées par les collègues à l'occasion de leur participation à la passation des examens :

- Concernant les BTS, d'abord , ce qui est le plus urgent ; lors du comité de suivi du 11 avril, dans le diaporama présenté, p. 38, il est fait mention d'un courrier DGESIP du 3 avril 2023 relatif aux décharges pour les enseignants assurant une mission de correction des épreuves écrites du BTS, à compter de la session 2023 ; en effet, les copies sont généralement dématérialisées et il n'y a plus de corrections sur site ; or, de nombreux chefs d'établissement refusent de décharger nos collègues de cours, voire même les convoquent pour des surveillances d'épreuves de baccalauréat ou des réunions. Dans certaines académies, figure sur les convocations le nombre de demi-journées nécessaires à la correction. Rien de tel, chez nous, ce qui place nos collègues en difficulté. Nous souhaiterions savoir comment ce courrier de la DGESIP a été mis en œuvre dans notre académie.

- Toujours à propos des BTS, des collègues nous font remonter qu'on leur demande de faire cours jusqu'à la veille d'une convocation le lendemain matin à l'autre bout de la France ; des consignes ont-elles été données aux chefs d'établissement afin que le temps de trajet donne lieu à décharge ?

- Concernant les épreuves orales de l'EAF ensuite : nous avons, lors des comités de suivi, demandé à retourner à la formulation précédente des convocations (perdue depuis le covid et l'annulation de la session de 2020) qui mettait en lumière le travail de préparation des oraux à faire en amont (considérable) , à savoir « PRISE EN CHARGE DES DESCRIPTIFS POUR LECTURE À DOMICILE DU 14 JUIN AU 24 JUIN. » ; celle-ci permettait aux collègues de discuter avec leurs chefs d'établissement pour ne pas être de surveillance (le problème se pose pour les collègues qui ne seraient pas d'écrit) par exemple ni convoqués à de multiples réunions, voire même contraints de continuer leurs cours lorsqu'ils sont en service partagé sur un collègue ou un établissement qui n'est pas centre d'examen. Pendant le comité de suivi, cela ne semblait pas poser de problème. Il est par ailleurs toujours utile de faire apparaître le travail invisible lié à cette première réunion d'entente, à savoir lecture des récapitulatifs, mais aussi, en intégralité, de certaines œuvres présentées par le candidat mais pas forcément étudiées par l'examineur avec ses propres élèves et préparation des questions de grammaire. Nous regrettons donc que cela n'ait pas été possible et que les collègues doivent parfois se « battre » au local pour faire leur travail. Nous savons qu'un courrier de Mme la

Rectrice aux chefs d'établissement a été envoyé mais il est compliqué de le faire valoir au cas où il n'aurait pas été vu si nous n'en avons pas de copie. Nous vous demandons donc de nous le fournir.

-Nous souhaitons également à nouveau attirer votre attention sur la gestion dans l'immédiate proximité des convocations pour le grand oral. De nombreux collègues se retrouvent à nouveau cette année à interroger dans un lycée très proche de leur établissement, dans lequel ils connaissent les professeurs qui ont préparé les candidats et parfois ceux-ci qu'ils sont amenés à croiser dans leur vie personnelle ou professionnelle au sein de la même ville.

L'année dernière des articles de presse (édition locale de la voix du nord de Cambrai) étaient de véritables tribunes où des directeurs d'établissement ou des familles dénonçaient des examinateurs qu'ils connaissaient les accusant ainsi quasi nommément d'avoir « mal » noté leurs élèves ou leurs enfants.

Ces situations ne nous semblent pas propices à une évaluation la plus juste, la plus sereine auxquels les candidats ont droit. Pourquoi ne pas revenir à un éloignement systématique dans un arrondissement voisin (mais pas forcément éloigné) afin d'éviter toute pression sur les examinateurs et de rendre à l'examen une règle d'anonymat nécessaire et pertinente ?

Dans l'immédiat, nous vous demandons de répondre favorablement aux collègues qui souhaiteraient échanger leur convocation avec un établissement un peu plus éloigné.

Veillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de notre attachement au service public d'éducation nationale.

Pour le SNES-FSU de l'académie de Lille

Jean-François Caremel

